



Facture avocat au nom de l'ex femme

Par **KarineL**, le **26/04/2017** à **23:24**

Bonsoir,

Mon compagnon divorcé depuis 2016, a subi un chantage de son ex femme pour signer un protocole pour qu'elle obtienne la garde classique de leur fils (actuellement en garde alternée) car nous allons déménager.

Elle lui a même dit qu'il devait payer la moitié de la facture de son avocate (à elle) qui allait rédiger le protocole.

La facture est au nom de l'ex femme.

Sauf qu'ils n'ont pas été d'accord sur le montant de la pension alimentaire.

Mais ce qu'elle n'avait pas dit à mon conjoint, c'est qu'il recevrait une assignation pour homologuer ce protocole où il est stipulé que l'ex est défendu par cette avocate.

L'assignation a eu lieu, la juge a trouvé cela très bizarre que l'avocate dise qu'elle était là que pour remettre le protocole pour homologation alors que les parties n'étaient pas d'accord sur tout. Et le magistrat l'a même renvoyé dans "ses 22" l'avocate en lui disant qu'il n'y avait pas lieu d'homologuer quoique ce soit étant donné qu'il n'y avait pas accord sur tout et que donc ils étaient là que pour l'assignation.

Cette même avocate a essayé de plaider en faveur de l'ex femme.

Mon conjoint avait fait des chèques pour payer la moitié de la facture d'honoraires (dont 1 déjà débité), nous avons fait opposition aux autres.

Mes questions sont les suivantes :

- Est ce que l'avocate peut se retourner contre lui lorsqu'elle s'apercevra qu'elle ne peut encaisser les autres chèques, sachant que la facture est au nom de l'ex femme?
- Peut il lui demander le remboursement du 1er chèque?

D'avance, merci

Cordialement